



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

REPONSE MUNICIPALE N° 2/2014

le 29 octobre 2014

Concerne :

Interpellation de Mme Marianne Adank « les nageurs plongent mais les tarifs s'envolent ».

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,

Le 10 septembre dernier, Mme Marianne Adank (PLR) a déposé une interpellation en lien avec les tarifs de la piscine des Mousquetaires.

Pour rappel, la piscine des Mousquetaires est un bassin scolaire mis prioritairement à disposition des écoles. Ce bassin de 25 x 11 mètres a bénéficié ces dernières années de divers travaux de modernisation touchant aux douches, plafonds, luminaires ou plus récemment casiers des vestiaires. Les tarifs d'entrée individuels n'ont pas changé depuis 1977, date d'ouverture du bassin. Les abonnements quant à eux sont apparus en 1995 et n'ont, depuis lors, jamais subi d'adaptation de tarifs.

Pour répondre à Mme Adank, la Municipalité a soutenu dès le départ la mise sur pied d'un abonnement régional des piscines de la Riviera. Cet abonnement, qui permet de diversifier les habitudes des amateurs d'eau, donne accès aux infrastructures suivantes : la Maladaire, Corseaux-plage, les Mousquetaires et, en été, la piscine des Marines à Villeneuve. Cette action contribue grandement à la promotion du sport aquatique.

Ces abonnements sont vendus au prix de :

- Fr. 300.-- pour les adultes,
- Fr. 160.-- pour les enfants et
- Fr. 220.-- pour les étudiants, AVS, AI

La Municipalité n'a donc aucune volonté de limiter l'accès à la piscine. Mais lors de la réflexion sur ce projet, il a été constaté une grande différence entre les prix d'entrée pratiqués à La Tour-de-Peilz et chez nos voisins. Les tarifs à la piscine des Mousquetaires sont de Fr. 5.-- pour les adultes et de Fr. 3.-- pour les enfants. Pour des installations similaires aux nôtres, les prix varient entre Fr. 4.-- et Fr. 8.-- (moyenne à Fr. 5.95) pour les adultes et entre Fr. 2.-- et Fr. 6.-- (moyenne à Fr. 3.35) pour les enfants.

./.



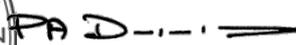
REPONSE MUNICIPALE N° 2/2014

Les prix pratiqués à la piscine des Mousquetaires restent très compétitifs. La vente en bloc de dix entrées (non nominatives) et les abonnements permettent de pratiquer la natation ou de bénéficier d'un moment de détente à des prix défiant toute concurrence dans la région.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 7 octobre 2014

Annexe : Interpellation de Mme Marianne Adank



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je pourrais intituler cette interpellation relative à la piscine des Mousquetaires :

« Les nageurs plongent mais les tarifs s'envolent... »

Vous le savez peut-être, j'attache de l'importance aux questions touchant à la pratique du sport pour tous.

En effet, les discussions sur les frais de la santé sont omniprésentes et il est démontré qu'un certain nombre de maladies non transmissibles sont aggravées par l'inactivité ainsi que par notre mode de vie sédentaire et sont une cause importante des coûts engendrés.

C'est pourquoi il est primordial de pouvoir offrir au plus grand nombre des possibilités de pratiquer un sport et, si cela est possible, à proximité. La natation, voire l'aquagym, font partie des activités de loisir qui contribuent en même temps aux efforts faits pour rester en bonne santé. De plus, elles peuvent aussi être pratiquées par des personnes plus toutes jeunes ou qui ne sont pas en grande forme physique.

C'est donc avec surprise que j'ai constaté, à la rentrée, que les tarifs d'entrée à la piscine des Mousquetaires ont tous augmenté ; ils ont été doublés voire triplés même pour les entrées « enfants ».

Je me permets par conséquent de demander à la Municipalité comment cette politique de prix se concilie avec le souci de maintenir, voire d'améliorer, l'état de santé de notre population. Nos autorités ne devraient-elles pas plutôt encourager ceux qui, de manière responsable, pratiquent un sport ? Ces augmentations ne vont pas dans ce sens. S'agit-il de limiter l'accès à la piscine ? Quel bénéfice supplémentaire envisage-t-on d'atteindre avec ces hausses ? Sont-elles vraiment justifiées et inévitables ?

Même si les nouveaux tarifs ne sont en soi pas excessivement élevés, ces augmentations ne donnent pas un signe positif.

Je souhaiterais que notre commune continue à offrir des entrées à bas prix à la piscine et montre ainsi qu'elle prend à cœur les soucis de santé publique.

Merci de votre attention.

Marianne Adank
PLR